



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAREMNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 28 AVRIL 2008 A 19 HEURES 30
SALLE MUNICIPALE A CAPBRETON
(sur convocation du 22 avril 2008)

Nombre de conseillers :
en exercice : 62
présents : 48
absents représentés : 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 28 AVRIL 2008

L'an deux mille huit, le vingt-huit du mois d'avril à 19 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle municipale à Capbreton, sous la présidence de Monsieur Eric KERROUCHE.

Présents : Messieurs Eric KERROUCHE, Hubert DOSBA, Mesdames Michèle LABEYRIE, Anne-Marie CANCOUËT, Messieurs Jean-Claude DARZACQ, Jean-Claude DAULOUÈDE, Jean-Luc DELPUECH, Alain LAVIELLE, Bernard RANDÉ, Jean-Claude SAUBION, Ladislas DE HOYOS, Dominique TEÏLETCHÉ, Michel AMIEL, Jean-Pierre BÉNÉTRIX, Patrick BENOIST, Hervé BOUYRIE, Raymond BRETON, Lionel COUTURE, Madame Agnès COUVREUX, Messieurs Benoit DARETS, Xavier DE LA SALLE, Madame Jocelyne DELORT, Monsieur Michel DESTENAVE, Madame Stéphanie DUBARRY, Messieurs Bernard DUBERT, Jean-Pierre DUFAU, Jean-François DUSSIN, Guy FRANÇOIS, Pierre FROUSTEY, François GUILLAMET, François GUILLOT, Dany JAMMES, Madame Marielle LABERTIT, Messieurs Patrick LACLÉDÈRE, Jean LADUCHE, Jean-Pierre LAHILLADE, Serge LAHILLADE, Alain LARRIEU, Michel LAUSSU, Madame Jacqueline LESBATS, Messieurs François MATHIO, Jean-Yves MONTUS, Guillaume MOUTRON, Madame Fabienne NOVION, Messieurs Sylvain OXARAN, Xavier SOUBESTRE, Mesdames Martine TARRICQ et Pierrette VIGNAUX.

Absents représentés : Mme Marie-Hélène FORÇANS-GAUJACQ a donné pouvoir à M. Eric KERROUCHE, M. Arnaud LABORDE a donné pouvoir à M. Serge LAHILLADE, M. Francis LAPÉBIE a donné pouvoir à Mme Fabienne NOVION, M. Francis BETBEDER a donné pouvoir à M. Dominique TEÏLETCHÉ, M. Pierre ÇABALOUÉ a donné pouvoir à M. Jean-Claude DAULOUÈDE, M. Pascal CANTAU a donné pouvoir à M. Bernard DUBERT, M. Didier DEBLONDE a donné pouvoir à M. Sylvain OXARAN, M. Francis DUBERTRAND a donné pouvoir à M. Benoit DARETS, M. Jean-Claude DUIZABO a donné pouvoir à M. François GUILLOT, M. Michel PENNE a donné pouvoir à M. Jean-Claude DARZACQ, M. Jérôme PETITJEAN a donné pouvoir à M. Jean-Luc DELPUECH, M. Philippe SARDELUC a donné pouvoir à M. Alain LAVIELLE, Mme Hélène SARRIQUET a donné pouvoir à M. Jean-Yves MONTUS, M. Bernard SUHUBIETTE a donné pouvoir à Mme Michèle LABEYRIE.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain LARRIEU.

| N° d'ordre | ORDRE DU JOUR | RAPPORTEUR |
|---------------|--|--------------------------|
| 1 | ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DES SÉANCES DES 17 ET 21 AVRIL 2008 | M. le Président |
| 2 | BUDGETS PRIMITIFS 2008 : <i>A - Budget principal de MACS</i> <i>B - Budget annexe de l'Aygueblue</i> <i>C - Budget annexe de la ZAE de MACS à Josse</i> <i>D - Budget annexe de la ZAE de MACS à Tosse</i> <i>E - Budget annexe de la ZAE de MACS à Magescq</i> <i>F - Budget annexe de la ZAE de MACS à Bénesse-Maremne</i> | M. Jean-Claude DAULOUÈDE |
| 3 | PERSONNEL COMMUNAUTAIRE <i>A - Création d'un poste de chargé de mission des technologies de l'information et de la communication</i> <i>B - Remplacement de personnels titulaires momentanément indisponibles</i> <i>C - Recrutement de personnels saisonniers et occasionnels</i> | M. le Président |
| 4 | INSCRIPTION DES DÉLÉGUÉS DANS LES ATELIERS COMMUNAUTAIRES ET LES GROUPES DE TRAVAIL <i>Pôle organisation interne</i> 1. Budgets et affaires financières 2. Ressources humaines <i>Pôle développement local</i> 3. Développement économique 4. Tourisme 5. Emploi, insertion action sociale 6. Aménagement du territoire et protection de l'environnement 7. Infrastructures, voiries, SIG <i>Pôle vie sociale</i> 8. Enfance, jeunesse 9. Sports et loisirs 10. Culture, communication, manifestations communautaires 11. Gens du voyage et logement social 12. Affaires sociales Groupes de travail - Groupe de travail littoral - Groupe de travail ruralité | M. le Président |
| 5 | DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE MACS DANS LES INSTANCES COMMUNAUTAIRES, INTERCOMMUNALES ET DIVERSES A - Instances communautaires et diverses : 1 - Commission d'appel d'offres 2 - Commission consultative des services publics locaux 3 - Commission d'Evaluation des Transferts de charges 4 - Groupe de réflexion sur les fonds de concours 5 - Référénts de MACS auprès des gens du voyage 6 - Comité des œuvres sociales du personnel 7 - Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale B - Instances intercommunales et diverses : 1 - SITCOM Côte-Sud des Landes 2 - Syndicat Mixte du Parc d'Activités Atlantisud 3 - Etablissement Public Local « Landes Foncier » 4 - Syndicat Mixte de Gestion des Milieux Naturels Landais 5 - Syndicat Mixte de l'ALPI 6 - Pays Adour Landes Océanes | M. le Président |

| | | |
|---|--|-----------------|
| 6 | <p>7 - Réseau Natura 2000 8 - GIP Littoral Aquitain 9 – Conservatoire des Landes 10 - Conseil d'administration des collèges de Saint-Vincent-de-Tyrosse et de Soustons 11 - Correspondant sécurité routière de MACS auprès de la Préfecture des Landes 12 - Association des Communautés de France (ADCF) Agence départementale d'Aide aux Collectivités Locales (ADACL)</p> <p>QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES Festival « Le Tour des Arènes » : 24 mai 2008, salle des Bourdaines à Seignosse, concert des « Têtes Raides » - Montant du contrat : 15 825 € TTC 31 mai 2008 dans les arènes de Soustons, concert « Tiken Jah Fakoly » - Montant du contrat : 26 375 € TTC</p> | M. le Président |
|---|--|-----------------|

Sur proposition du Président, Monsieur Alain LARRIEU est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

1 – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 17 ET 21 AVRIL 2008

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur François Mathio constate qu'il n'est pas fait mention page 4 du procès-verbal du 17 avril 2008 de l'intervention de Monsieur Ladislas de Hoyos déclarant après l'annonce par Monsieur Jean-Pierre Dufau de la candidature de Monsieur Eric Kerrouche à la présidence, qu'il aurait souhaité que l'assemblée, plutôt qu'un parti politique, choisisse son Président parmi les candidats en présence.

Mention de l'intervention de Monsieur Ladislas de Hoyos est intégrée comme suit dans le procès-verbal du 17 avril 2008 :

« Monsieur Ladislas de Hoyos déclare qu'il est ravi de la candidature de Monsieur Eric Kerrouche à la présidence mais qu'il aurait souhaité que l'assemblée, plutôt qu'un parti politique, choisisse son Président parmi les candidats en présence. »

Madame Stéphanie Dubarry demande la suppression dans le procès-verbal du 21 avril 2008, des mots suivants :

- page 7, du mot « groupe » figurant dans l'intervention de Monsieur François Mathio dont la nouvelle rédaction devient la suivante :

« Monsieur François Mathio lui fait observer qu'à son avis l'assemblée aurait dû procéder à cette mise en conformité avant l'élection du bureau en séance du 17 avril et qu'avec ses collègues Mesdames Jocelyne Delort et Stéphanie Dubarry, il ne participera pas au vote ».

- page 9, du mot « politique » en informations diverses dont la nouvelle rédaction devient la suivante :

« Le Président expose qu'il a reçu une requête cosignée de Mesdames Jocelyne Delort, Stéphanie Dubarry et de Monsieur François Mathio lui demandant de siéger au sein de l'assemblée par affinités ».

Le Président indique que ces modifications seront prises en compte puis il invite l'assemblée à se prononcer sur ces procès-verbaux ce qu'elle fait en les adoptant à l'unanimité.

2 – BUDGETS PRIMITIFS 2008

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude DAULOUÈDE

A – BUDGET PRINCIPAL

1) Section de fonctionnement :

Monsieur Jean-Claude Daulouède présente cette section par chapitre

a – Dépenses

011 – Charges à caractère général : 2 190 600.00 €

Madame Stéphanie Dubarry constate le quasi doublement des dépenses prévisionnelles 2008, par rapport aux dépenses réalisées 2007, en ce qui concerne l'organisation des manifestations culturelles.

Le Président lui répond que cette inscription intègre les cachets des artistes qui se produiront dans le cadre de la deuxième édition du festival « Le Tour des Arènes » ainsi que les dépenses relatives au stage de contrebasses qui connaît un succès croissant et à l'organisation de la « Nuit du Patrimoine ».

Monsieur Jean-Claude Daulouède répond à Madame Jocelyne Delort que les dépenses relatives à « La Pandelle » figurent en investissement et à Monsieur François Mathio que les honoraires mentionnés dans ce chapitre englobent les dépenses relatives : aux relevés de voirie réalisés par le Centre d'Etudes Techniques de l'Équipement pour les années 2007 et 2008, à la prorogation pour une année en 2008 de la convention avec « Les Francas des Landes » pour le pilotage du Projet Éducatif communautaire, à la mise en œuvre de la Charte Territoriale avec le concours d'une expertise externe et à des frais divers de géomètre et d'études.

Le Président indique à Monsieur Serge Lahillade que les crédits inscrits aux articles :

6232 « Fêtes et cérémonies » concernent d'une part des dépenses afférentes à des manifestations directement organisées par la communauté parmi lesquelles les vœux de MACS et/ou d'autre part des dépenses pour lesquelles la communauté est partenaire, par exemple la Première Coupe d'Europe des Clubs de Tir à l'Arc cette année à Moliets,

6257 « Réceptions » concernent notamment les frais d'hébergement et de restauration des professeurs du stage de contrebasses et des musiciens se produisant dans le cadre du « tour des Arènes ».

Le Président invite ensuite l'assemblée à se prononcer que ce chapitre, ce qu'elle fait en l'adoptant par :

- 59 voix pour et
- 3 abstentions de Mesdames Jocelyne Delort et Stéphanie Dubarry, et de Monsieur François Mathio.

012 – Charges de personnel et frais assimilés : 1 839 000.00 €

L'assemblée approuve ce chapitre par :

- 59 voix pour et
- 3 abstentions de Mesdames Jocelyne Delort et Stéphanie Dubarry, et de Monsieur François Mathio.

014 – Atténuations de produits : 6 844 500.00 €

Monsieur Lionel Couture demande si les communes « pourraient un jour caresser l'espoir de voir l'attribution de compensation indexée sur l'évolution des produits de MACS ».

Le Président lui répond qu'il est nécessaire de faire un point préalable sur les dépenses prises en charge par MACS qui sont très largement supérieures aux dépenses initialement transférées par les communes dans le cadre du calcul de l'attribution de compensation et qu'il convient de faire preuve de retenue en la matière mais que toutefois une réflexion sera conduite par la Commission d'Évaluation des Transferts des Charges.

L'assemblée approuve ce chapitre à l'unanimité.

65 – Charges de gestion courantes : 11 302 817.00 €

En réponse à la demande d'explications de Madame Stéphanie Dubarry concernant l'inscription des crédits destinés à la formation des élus, le Président précise qu'il s'agit d'un droit et que les dépenses s'y rapportant seront prises en charge par le budget communautaire en application des textes en vigueur.

Puis, il rappelle à Monsieur François Mathio que les indemnités de fonction des élus sont supérieures à celles de l'ancien mandat pour deux raisons :

- l'assemblée a décidé à l'unanimité de désigner dix vice-présidents alors qu'ils étaient trois dans l'ancien mandat,
- la communauté fait désormais partie de la catégorie des EPCI se situant dans la tranche démographique des établissements publics de 50 000 à 100 000 habitants.

Puis, il ajoute que ces indemnités sont une juste compensation du travail que le Président et les vice-présidents se sont engagés à fournir tout au long du mandat.

Madame Stéphanie Dubarry constate l'inscription au budget du Centre Intercommunal d'Action Sociale d'une subvention de 1 100 000 € et demande communication du budget de cet établissement.

Le Président précise que le Centre Intercommunal d'Action Sociale de MACS a été créé le 1^{er} septembre 2007, que le budget de cet établissement a été adopté le 4 février 2008 avec effet du 1^{er} janvier 2008 et qu'il est tenu à disposition des élus et de toute personne souhaitant le consulter, par le service financier de MACS.

Puis, il indique que la somme de 1 100 000 € correspond au remboursement par MACS au Centre Intercommunal d'Action sociale, des recettes provenant de la dotation APA, des participations des caisses de retraites ainsi que des régies prestataires et mandataires perçues par le budget principal de la communauté au titre de l'aide à domicile durant la période du 1^{er} septembre 2007 au 31 décembre 2007.

Le Président invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur ce chapitre ce qu'elle fait en l'adoptant par :

- 59 voix pour et
- 3 abstentions de Mesdames Jocelyne Delort et Stéphanie Dubarry, et de Monsieur François Mathio.

66 – Charges financières : 756 000.00 €

L'assemblée approuve à l'unanimité le chapitre 66.

67 – Charges exceptionnelles : 15 000.00 €

L'assemblée approuve à l'unanimité le chapitre 67.

042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 159 000.00 €

L'assemblée approuve à l'unanimité le chapitre 042.

022 – Dépenses imprévues : 200 000.00 €

L'assemblée approuve à l'unanimité les dépenses imprévues.

023 – Virement à la section d'investissement : 4 268 844.18 €

Monsieur Jean-Claude Daulouède en réponse à Madame Stéphanie Dubarry indique que le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement correspond à l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement pour financer la section d'investissement.

L'assemblée approuve à l'unanimité ce virement à la section d'investissement.

Total propositions des dépenses de fonctionnement 27 575 761.18 €

L'assemblée approuve les dépenses inscrites en section de fonctionnement par :

- 59 voix pour et
- 3 abstentions de Mesdames Delort et Dubarry et de Monsieur Mathio.

b - Recettes

013 – Atténuation de charges : 5 000.00 €

L'assemblée approuve à l'unanimité le chapitre 013.

70 – Produits des services : 144 100.00 €
L'assemblée approuve à l'unanimité le chapitre 70.

73 – Impôts et Taxes : 18 236 373.00 €
Le Président propose à l'assemblée de ne plus réclamer à la commune de Josse l'attribution de compensation négative de 9 785,28 € dont elle s'acquitte chaque année, Monsieur Jean-Pierre Dufau déclarant partager ce point de vue qui correspond à l'esprit de solidarité qui doit animer une communauté de communes.
L'assemblée adopte cette proposition à l'unanimité ce dont Monsieur Patrick Benoist la remercie au nom de la commune de Josse.

74 – Dotations et Participations : 6 651 999.00 €
L'assemblée approuve à l'unanimité le chapitre 74.

75 – Autres produits de gestion courante : 79 721.09 €
L'assemblée approuve à l'unanimité le chapitre 75.

77 – Produits exceptionnels : 26 000.00 €
L'assemblée approuve à l'unanimité le chapitre 77

002 – Résultat de fonctionnement reporté au 31/12/2007: 2 432 568.09 €
L'assemblée approuve à l'unanimité le résultat de fonctionnement reporté

Total propositions des recettes de fonctionnement : 27 575 761.18 €

L'assemblée approuve à l'unanimité les recettes de fonctionnement.

Monsieur le Président invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur la balance générale de fonctionnement ce qu'elle fait par :

- 59 voix pour et
- 3 abstentions de Mesdames Delort et Dubarry et de Monsieur Mathio

2 – Section d'investissement :

a – Dépenses

Chapitre 16 : Remboursements d'emprunts 1 600 000.00 €
L'assemblée approuve à l'unanimité le chapitre 16.

Chapitre 204 : Subventions d'équipements versées 1 903 333.33 €
Le Président indique à Madame Stéphanie Dubarry que la délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement d'une piste cyclable à Capbreton concerne l'opération réalisée le long de la RD 133 (avenue du Maréchal Foch) entre l'avenue Michel de Montaigne et le giratoire de la ZA-ZI de Janicouton.

Monsieur Ladilas de Hoyos demande à connaître les critères ayant conduit à l'inscription d'une enveloppe de 300 000 € pour l'attribution de fonds de concours de MACS aux communes.

Le Président lui rappelle que la précédente assemblée, lors de sa dernière séance, avait donné son accord de principe pour la mise en place dès 2008 de fonds de concours communautaires, que le Budget Primitif de la communauté permet de dégager cette dotation prévisionnelle sans affecter les autres projets de MACS et que dès cette année la nouvelle assemblée sera conviée à se prononcer sur le règlement d'attribution de ces fonds de concours après mise au point collective des critères d'éligibilité par le groupe de réflexion constitué à cet effet.

L'assemblée approuve le chapitre 204 à l'unanimité.

Opération 901 : Très Haut Débit

6 580 000.00 €

Madame Stéphanie Dubarry estime que cette dépense est à son avis démesurée par rapport au budget d'investissement de MACS et qu'avec ses collègues, Jocelyne Delort et François Mathio elle s'abstiendra sur ce dossier.

Le Président lui rappelle que la totalité de la part publique des dépenses de premier investissement s'élevant à 6 500 000 € sur deux ans, doivent obligatoirement faire l'objet en application des règles comptables d'une inscription globale au budget 2008 mais que les règlements seront acquittés à hauteur de 30% pour l'année 2008 et de 70% pour l'année 2009.

Puis, il ajoute que la communauté est en cours de négociation pour obtenir un cofinancement de l'Europe sur les fonds FEDER et de la Région Aquitaine qui devrait laisser à sa charge une participation ne devant pas excéder 2 800 000 €.

Monsieur Jean-Pierre Dufau insiste de son côté sur la nécessité pour MACS d'investir dans le très haut débit pour assurer la compétitivité et la réactivité des entreprises venant s'installer sur son territoire et en particulier de celles de la filière surf qui furent les premières à solliciter cette desserte indispensable pour maintenir leur activité localement.

Le Président admet que cette dépense est importante mais qu'elle constitue pour MACS un investissement sur l'avenir que l'Europe et la Région Aquitaine ont décidé de soutenir en apportant leur aide financière, puis rappelle que cette infrastructure intégrera le patrimoine de la collectivité au fur et à mesure de sa réalisation.

Le Président invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur ce chapitre ce qu'elle fait en l'adoptant par :

- 59 voix pour et
- 3 abstentions de Mesdames Jocelyne Delort, Stéphanie Dubarry, et de Monsieur François Mathio.

Opération 911 : SCOT

5 000.00 €

L'assemblée approuve à l'unanimité l'opération 911.

Opération 912 : Gens du voyage :

Monsieur François Mathio signale à propos de l'opération « aires des gens du voyage » figurant dans les restes à réaliser que les propriétaires ainsi que les promeneurs et usagers divers des parcelles riveraines de l'aire de grand passage de Tosse/Soustons sont fortement incommodés par les souillures innombrables et nauséabondes commises par les occupants qui stationnent sur cette aire pendant la saison estivale.

Monsieur Jean-Claude Daulouède lui répond que l'atelier communautaire gens du voyage étudie des solutions appropriées et en particulier à l'installation de toilettes dès 2008 pour réduire puis supprimer ces nuisances.

Opération 915 : Centre Technique de MACS

14 000.00 €

L'assemblée approuve à l'unanimité l'opération 915.

Opération 916 : Panneaux Lumineux et d'Informations

50 000.00 €

Monsieur Jean-Pierre Dufau souligne le succès de ces panneaux auprès des collectivités, de leurs associations et de leurs administrés et propose le lancement d'installations supplémentaires pour les communes intéressées qui leur permettront d'éviter bien des affichages publicitaires incontrôlés sur leur territoire.

Madame Stéphanie Dubarry conteste l'efficacité de ces panneaux qui ne sont pas destinés à sa connaissance à diffuser des publicités.

Le Président lui répond que ces panneaux sont destinés à informer et à communiquer sur des actions et manifestations publiques de nature communautaire et communale ou associative mais en aucun cas de la publicité commerciale.

Monsieur Jean-Pierre Dufau ajoute qu'à l'époque du développement durable, la dématérialisation grâce à l'utilisation de panneaux lumineux permet aux organisateurs de manifestations parmi lesquelles les associations, d'éviter le recours à des supports papiers.

Le Président en réponse à Monsieur Patrick Benoist précise que les implantations de panneaux ont été initialement définies par les équipes municipales en place à l'époque et qu'il est bien entendu tout à fait possible d'envisager leur déplacement sur des sites plus adaptés.

Monsieur Ladislas de Hoyos après avoir déclaré qu'il était satisfait d'apprendre que ces panneaux ne seront jamais utilisés à des fins publicitaires commerciales, reconnaît le succès de cette opération nonobstant la redondance de certains messages et l'absence d'iconographie qui est à son avis un mode de communication plus moderne.

Le Président lui rappelle que ce débat a déjà eu lieu lors de précédentes séances et que le coût des technologies plasma était apparu trop onéreux à l'assemblée.

Monsieur Serge Lahillade souhaiterait que les petites communes et leurs associations puissent bénéficier encore plus largement de ce mode de communication pour annoncer leurs manifestations.

Le Président précise que les communes gèrent leur communication sur l'équipement qui leur est dédié et que le secrétariat de MACS peut diffuser des messages spécifiques sur des panneaux désignés.

Le Président invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur ce chapitre ce qu'elle fait en l'adoptant à l'unanimité.

Opération 924 : Matériel Bureautique et Informatique 55 000.00 €
L'assemblée approuve à l'unanimité l'opération 924.

Opération 928 : Achat de véhicules 60 000,00 €
L'assemblée approuve à l'unanimité l'opération 928.

Opération 929 : Etude Centre de musique 50 000,00 €
L'assemblée approuve à l'unanimité l'opération 929.

Opération 934 : Signalisation Verticale 130 000.00 €
L'assemblée approuve à l'unanimité l'opération 934.

Opération 937 : Signalisation horizontale 130 000.00 €
L'assemblée approuve à l'unanimité l'opération 937.

Opération 944 : Programme Voirie 2008 3 000 000.00 €

Monsieur François Mathio interroge le Président sur les améliorations qu'il envisage d'apporter au service.

Le Président déclare qu'il a bien noté les demandes des communes en matière de réactivité du service et qu'afin de mieux répondre à leurs attentes il propose d'une part l'embauche de trois agents supplémentaires pour la réalisation de travaux d'entretien en régie et d'autre part la réalisation de travaux d'investissement par les entreprises dans le cadre des programmes annuels de modernisation des voies.

Il répond ensuite à Madame Stéphanie Dubarry que les communes les plus importantes ont transféré leur personnel voirie à la communauté mais que le développement de MACS génère des besoins supplémentaires ce qui impose de renforcer les effectifs.

Monsieur Jean-Pierre Dufau insiste sur la réactivité de l'équipe voirie de la communauté en matière d'entretien tout en invitant les communes à communiquer au service Aménagement de MACS l'existence de désordres sur leurs voies. Il propose d'autre part à l'atelier « Voirie » de mettre au point une organisation de travail efficace de manière à répondre aux attentes des élus communaux et de leurs administrés qui jugeront la communauté sur sa capacité à réagir dans un délai raisonnable.

Le Président invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur ce chapitre ce qu'elle fait en l'adoptant à l'unanimité.

Opération 945 : Système d'informations géographiques 100 000.00 €
L'assemblée approuve à l'unanimité l'opération 945.

Opération 946 : Aménagement RD 652 Vieux-Boucau 300 000.00 €
L'assemblée approuve à l'unanimité l'opération 946.

Opération 947 : Achat d'une Billetterie Automatique 15 000.00 €
L'assemblée approuve à l'unanimité l'opération 947.

001 Résultat d'Investissement Reporté au 31/12/2007 2 820 580.41 €
L'assemblée approuve à l'unanimité le résultat d'investissement reporté

Total propositions des dépenses d'investissement : 20 933 304.53 €

L'assemblée approuve à l'unanimité les dépenses de la section d'investissement.

b - Recettes

10 – Dotations, fonds divers et réserves 5 848 706.02 €
L'assemblée approuve à l'unanimité le chapitre 10.

1321 – Subventions d'équipements Etat 10 283.00 €
1322 – Subventions région 1 533 941.00 €
1328 – Autres subventions (FEDER) 1 000 000.00 €
1324 – Subventions aux communes 200 000.00 €
1323 – Subventions du département 170 000.00 €
1383 – Subventions en annuités 25 000.00 €
L'assemblée approuve à l'unanimité le chapitre 13.

1641 – Emprunt 6 125 264.82 €
L'assemblée approuve à l'unanimité le chapitre 16.

040 – Opération d'ordre de transfert entre section 159 000.00 €
L'assemblée approuve à l'unanimité le chapitre 040

021 – Virement de la section de fonctionnement 4 268 844.18 €
L'assemblée approuve à l'unanimité le virement de la section de fonctionnement

Total propositions des recettes d'investissement : 20 933 304.53 €

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité les recettes de la section d'investissement.

Monsieur Guy François note que le montant de l' « excédent reporté » et celui du « virement à la section d'investissement » confirment la bonne santé financière de MACS.

Le Président invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur la balance générale d'investissement ce qu'elle fait en l'adoptant à l'unanimité.

Puis, le conseil communautaire approuve la globalité du budget 2008 par :

- 59 voix pour et
- 3 abstentions de Mesdames Delort et Dubarry et de Monsieur Mathio

Le receveur communautaire intervient ensuite pour expliquer les dispositions comptables applicables en matière de « dépenses imprévues » et de « virement à la section d'investissement ».

B – BUDGET ANNEXE DE L'AYGUEBLUE

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude DAULOUÈDE

Le budget s'équilibre comme suit :

1 - Section de fonctionnement :

a –Dépenses 612 516.88 €

Monsieur François Mathio déclare s'étonner du versement d'une subvention à l'UCPA qui devrait à son avis supporter les charges de fonctionnement du service sans aide communautaire.

Monsieur Jean-Claude Daulouède lui répond que l'assemblée communautaire a décidé d'approuver après mise en concurrence le choix de l'UCPA comme délégataire de service public pour l'exploitation de l'« Aygueblue » pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} septembre 2008 moyennant le versement par MACS d'une contribution financière annuelle fixée dans la convention de délégation signée entre la communauté et cet organisme.

Le Président ajoute que la gestion des équipements de ce type étant systématiquement déficitaire, le délégataire de service public en assure l'exploitation moyennant une compensation prédéterminée par voie de convention, le montant inscrit au budget annexe de l'Aygueblue correspondant à la période de septembre à décembre 2008.

Il signale que la part contributive de MACS au titre des scolaires représente environ 50% du montant de cette contribution.

L'assemblée approuve les dépenses inscrites en section de fonctionnement par :

- 59 voix pour et
- 3 abstentions de Mesdames Jocelyne Delort, Stéphanie Dubarry et de Monsieur François Mathio.

b -Recettes 612 516.88 €

L'assemblée approuve les recettes de fonctionnement par :

- 59 voix pour et
- 3 abstentions de Mesdames Jocelyne Delort, Stéphanie Dubarry et de Monsieur François Mathio.

2 - Section d'investissement

a – Dépenses 11 438 617.46 €

L'assemblée approuve les dépenses inscrites en section d'investissement par :

- 59 voix pour et
- 3 abstentions de Mesdames Jocelyne Delort, Stéphanie Dubarry et de Monsieur François Mathio.

b -Recettes

11 438 617.46 €

L'assemblée approuve les recettes inscrites en section d'investissement par :

- 59 voix pour et
- 3 abstentions de Mesdames Jocelyne Delort, Stéphanie Dubarry et de Monsieur François Mathio.

C - BUDGET ANNEXE 2008 DE LA ZAE DE MACS A JOSSE

Ce budget annexe s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement 173 120.89 €

Adopté à l'unanimité.

Le Président indique à Monsieur Patrick Benoist que les plantations destinées au remplacement de celles qui ont été vandalisées ou dérobées sont prévues au 605.

- Section d'investissement 468 480.01 €

Adopté à l'unanimité.

L'assemblée adopte ce budget à l'unanimité.

D - BUDGET ANNEXE 2008 DE LA ZAE DE MACS A TOSSE

Ce budget annexe s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement 46 221.09 €

Adopté à l'unanimité.

- Section d'investissement 46 221.09 €

Adopté à l'unanimité.

L'assemblée adopte ce budget à l'unanimité.

E - BUDGET ANNEXE 2008 DE LA ZAE DE MACS A MAGESCQ

Ce budget annexe s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement 1 320 000.00 €

Adopté à l'unanimité.

- Section d'investissement 1 428 887.37 €

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Jean-Claude Saubion souhaite que la communauté élabore sans plus attendre un projet d'aménagement des parcelles dont elle est propriétaire ce que l'assemblée approuve à l'unanimité.

F - BUDGET ANNEXE 2008 DE LA ZAE DE MACS A BENESSE MAREMNE

Ce budget annexe s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement 1 120 000.00 €
Adopté à l'unanimité.

- Section d'investissement 1 120 000.00 €
Adopté à l'unanimité.

L'assemblée adopte ce budget à l'unanimité.

3 – PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : Monsieur le Président

A – CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE MISSION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Le Président expose que dans le cadre du suivi de la délégation de service public très haut débit, il est posé comme un des préalables par les services instructeurs à l'obtention des subventions que la communauté de communes se dote d'une expertise dans ce domaine.

Afin que ce poste, par ailleurs pris en charge par les subventions soit le moins coûteux possible, il apparaît préférable d'internaliser cette compétence plutôt que de recourir à une expertise externe.

Cette nouvelle compétence ne se substitue pas à l'assistance à maîtrise d'ouvrage, nécessaire par ailleurs dans la phase de construction du projet, pour laquelle une consultation est en cours.

Les missions de ce personnel seront les suivantes :

- encadrement et suivi du délégataire et de l'assistant à maîtrise d'ouvrage pendant la phase de déploiement
- instruction pour le compte de MACS de la nouvelle compétence d'opérateur d'opérateur
- étude de faisabilité, montage et animation des projets liés aux TIC et à la délégation de service public
- assurer les relations avec les organismes tiers

Cet emploi à temps complet sur 12 mois pourra être occupé par un agent contractuel compte tenu du caractère non pérenne de l'emploi dont la durée est limitée à la durée des travaux.

Dans ce cas l'agent devra justifier :

- d'une expertise reconnue en matière de technologies ADSL,
- d'une expérience dans le domaine des TIC en collectivités,
- une bonne connaissance des marchés publics et des DSP.

Le Président propose que la rémunération de cet agent soit calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie A, par référence à l'indice brut 588 correspondant au 6ème échelon de la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux.

Le Président invite l'assemblée à se prononcer sur cette création de poste, ce qu'elle fait en l'adoptant à l'unanimité.

B - DELEGATION AU PRÉSIDENT POUR LE RECRUTEMENT DE PERSONNEL TEMPORAIRE EN VUE DU REMPLACEMENT DE PERSONNELS TITULAIRES MOMENTANEMENT INDISPONIBLES :

Le Président expose que la Communauté de communes est amenée de façon ponctuelle à faire face à l'indisponibilité des agents titulaires pour des courtes périodes, notamment de maladie et de maternité.

Il demande à l'assemblée de l'autoriser à recruter du personnel temporaire pour assurer le remplacement des personnels titulaires momentanément indisponibles, dans les cas où il est nécessaire d'assurer la continuité du service, ce qu'elle fait en adoptant cette proposition à l'unanimité.

C - DELEGATION AU PRESIDENT POUR LE RECRUTEMENT DE PERSONNEL OCCASIONNEL OU SAISONNIER :

Le Président expose à l'assemblée que la communauté de communes est amenée de façon ponctuelle à faire face à ses besoins occasionnels ou saisonniers pour lesquels il convient de recruter du personnel pour des périodes de 3 à 6 mois.

Il demande à l'assemblée de l'autoriser à recruter ce type de personnel dans les cas où il est nécessaire d'assurer la continuité du service, ce qu'elle fait en adoptant cette proposition à l'unanimité.

4 – INSCRIPTION DES DÉLÉGUÉS DANS LES ATELIERS COMMUNAUTAIRES ET LES GROUPES DE TRAVAIL

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Président rappelle à l'assemblée qu'elle avait approuvé en séance du 21 avril 2008 :

- l'organisation des ateliers communautaire de MACS en trois pôles regroupant 12 ateliers avec un responsable et son suppléant par atelier ainsi que la création des deux groupes de travail « Littoral » et « Ruralité »,
- la désignation de leurs responsables respectifs, la présidence revenant de droit au Président de la communauté,
- les modalités d'inscriptions des délégués dans ces instances ainsi que la désignation pour chacune d'elle en interne d'un suppléant au responsable lors de la première réunion d'installation.

Le Président fait ensuite part de la répartition des candidatures des délégués dans ces instances :

Pôle organisation interne

1. Budgets et affaires financières

Président de droit : Eric KERROUCHE

Responsable : Jean-Claude DAULOUÈDE

Membres :

- 1 – Patrick LACLÉDÈRE
- 2 – Martine TARRICQ
- 3 – Michel PENNE
- 4 – Sylvain OXARAN
- 5 – Jean Claude SAUBION
- 6 – François GUILLOT
- 7 – Francis DUBERTRAND
- 8 – Francis LAPÉBIE
- 9 – Agnès COUVREUX
- 10 – Bernard RANDÉ

2. Ressources humaines

Président de droit : Eric KERROUCHE

Responsable : Bernard RANDÉ

Membres :

- 1 – Alain LARRIEU

- 2 – Michèle LABEYRIE
- 3 – Lionel COUTURE
- 4 – Eric KERROUCHE
- 5 – Guy FRANÇOIS
- 6 – Hubert DOSBA

Pôle développement local

3. Développement économique

Président de droit : Eric KERROUCHE
Responsable : Jean-Claude DARZACQ

Membres :

- 1 – Michèle LABEYRIE
- 2 – Michel PENNE
- 3 – Agnès COUVREUX
- 4 – Jérôme PETITJEAN
- 5 – Jean Claude SAUBION
- 6 – Jean Claude DUIZABO
- 7 – Jean François DUSSIN
- 8 – Philippe SARDELUC
- 9 – Jean Pierre BÉNÉTRIX
- 10 – Michel AMIEL
- 11 – Stéphanie DUBARRY
- 12 – Xavier de LA SALLE

4. Tourisme

Président de droit : Eric KERROUCHE
Responsable : Ladislav DE HOYOS

Membres :

- 1 – Martine TARRICQ
- 2 – François MATHIO
- 3 – Sylvain OXARAN
- 4 – Raymond BRETON
- 5 – Benoît DARETS
- 6 – Jean Pierre BÉNÉTRIX
- 7 – Arnaud LABORDE
- 8 – Stéphanie DUBARRY
- 9 – Jean Yves MONTUS
- 10 – Hervé BOUYRIE
- 11 – Annie CANCOUËT
- 12 – Pierre FROUSTEY

5. Emploi, insertion, action sociale

Président de droit : Eric KERROUCHE
Responsable : Michèle LABEYRIE

Membres :

- 1 – Guy FRANÇOIS
- 2 – Jean Pierre DUFAU
- 3 – Michel PENNE
- 4 – Patrick BENOIST
- 5 – Jérôme PETITJEAN

6. Aménagement du territoire et protection de l'environnement

Président de droit : Eric KERROUCHE

Responsable : Jean-Luc DELPUECH

Membres :

- 1 – Dominique TEÏLETCHE
- 2 – Marielle LABERTIT
- 3 – François GUILLAMET
- 4 – Raymond BRETON
- 5 – Guillaume MOUTRON
- 6 – Francis DUBERTRAND
- 7 – Francis LAPÉBIE
- 8 – Xavier SOUBESTRE
- 9 – Michel AMIEL
- 10 – Stéphanie DUBARRY
- 11 – Patrick BENOIST
- 12 – Michel DESTENAVE
- 13 – Hélène SARRIQUET
- 14 – Xavier de LA SALLE
- 15 – Hervé BOUYRIE
- 16 – Dany JAMMES

7. Infrastructures, voiries, SIG

Président de droit : Eric KERROUCHE

Responsable : Jean-Claude SAUBION

Membres :

- 1 – Alain LARRIEU
- 2 – Dominique TEÏLETCHE
- 3 – Michèle LABEYRIE
- 4 – François GUILLAMET
- 5 – Bernard SUHUBIETTE
- 6 – Lionel COUTURE
- 7 – Michel LAUSSU
- 8 – Pierre ÇABALOUÉ
- 9 – Benoît DARETS
- 10 – Philippe SARDELUC
- 11 – Francis LAPÉBIE
- 12 – Xavier SOUBESTRE
- 13 – Serge LAHILLADE
- 14 – Michel DESTENAVE
- 15 – Hélène SARRIQUET
- 16 – Guillaume MOUTRON
- 17 – Jean LADUCHE

Pôle vie sociale

8. Enfance, jeunesse

Président de droit : Eric KERROUCHE

Responsable : Anne-Marie CANCOUËT

Membres :

- 1 – Jocelyne DELORT
- 2 – Jean Pierre LAHILLADE
- 3 – Agnès COUVREUX
- 4 – Didier DEBLONDE
- 5 – Pascal CANTAU
- 6 – Jacqueline LESBATS
- 7 – Benoît DARETS

- 8 – Marie Hélène FORÇANS-GAUJACQ
- 9 – Fabienne NOVION
- 10 – Patrick BENOIST
- 11 – Jean-Claude DUIZABO

9. Sports et loisirs

Président de droit : Eric KERROUCHE

Responsable : François GUILLOT

Membres :

- 1 – Jean Pierre LAHILLADE
- 2 – Didier DEBLONDE
- 3 – Ladislav de HOYOS
- 4 – Benoît DARETS
- 5 – Michel DESTENAVE

10. Culture, communication, manifestations communautaires

Président de droit : Eric KERROUCHE

Responsable : Marie-Hélène FORÇANS-GAUJACQ

Membres :

- 1 – Marielle LABERTIT
- 2 – Didier DEBLONDE
- 3 – Pascal CANTAU
- 4 – Ladislav de HOYOS
- 5 – Francis DUBERTRAND
- 6 – Fabienne NOVION
- 7 – Serge LAHILLADE
- 8 – Jean Pierre DUFAU

11. Gens du voyage et logement social

Président de droit : Eric KERROUCHE

Responsable : Alain LAVIELLE

Membres :

- 1 – Bernard DUBERT
- 2 – Jean Claude DUIZABO
- 3 – Jean François DUSSIN
- 4 – Hubert DOSBA
- 5 – Jean Claude DAULOUÈDE

12. Affaires sociales

Président de droit : Eric KERROUCHE

Responsable : Hubert DOSBA

Membres :

- 1 – Alain LARRIEU
- 2 – Guy FRANÇOIS
- 3 – Agnès COUVREUX
- 4 – Michel DESTENAVE
- 5 – Bernard RANDÉ
- 6 – Jocelyne DELORT

Groupes de travail :

- Groupe de travail littoral

Président de droit : Eric KERROUCHE

Responsable : Pierre FROUSTEY

Membres :

- 1 – Patrick LACLÉDÈRE
- 2 – François MATHIO
- 3 – Ladislav de HOYOS
- 4 – Xavier de LA SALLE
- 5 – Jean Pierre DUFAU
- 6 – Hervé BOUYRIE
- 7 – Stéphanie DUBARRY

- Groupe de travail ruralité

Président de droit : Eric KERROUCHE
Responsable : Francis DUBERTRAND

Membres :

- 1 – François MATHIO
- 2 – Jean Claude DUIZABO
- 3 – Francis LAPÉBIE

L'assemblée prend acte des compositions de ces ateliers et groupes de travail.

5 - REPRÉSENTANTS DE MACS DANS LES INSTANCES COMMUNAUTAIRES INTERCOMMUNALES ET DIVERSES

Rapporteur : Monsieur le Président

A – INSTANCES COMMUNAUTAIRES ET DIVERSES

1 - Commission communautaire d'appel d'offres – Election membres de la commission

Le Président expose que conformément aux dispositions de l'article 22 du code des marchés publics, la commission d'appel d'offres de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud se compose du Président de la communauté, Président de droit de la commission ou de son représentant, de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants élus en son sein par l'assemblée communautaire au scrutin secret selon le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste sur la même liste sans panachage ni vote préférentiel.

Il rappelle ensuite que lors de la précédente séance, il a fait appel à candidatures pour représenter l'assemblée dans cette commission.

Sont candidats en qualité de :

- membres titulaires les 5 délégués communautaires suivants :
 - Alain LARRIEU
 - Jean-Claude DARZACQ
 - Jean-Claude DAULOUÈDE
 - Guillaume MOUTRON
 - Bernard RANDÉ
- membres suppléants les 5 délégués communautaires suivants :
 - Sylvain OXARAN
 - Marie-Hélène FORÇANS-GAUJACQ
 - Anne-Marie CANCOUËT
 - Jean-Claude SAUBION
 - François MATHIO

L'assemblée procède ensuite à l'élection à bulletins secrets des membres de la commission d'appel d'offres de MACS conformément aux dispositions des articles L.2121-21 du code général des collectivités territoriales et 22 du code des marchés publics.

Sont élus à l'unanimité en qualité de membres de la commission communautaire d'appel d'offres de MACS :

- les 5 membres titulaires suivants :

Alain LARRIEU
Jean-Claude DARZACQ
Jean-Claude DAULOUËDE
Guillaume MOUTRON
Bernard RANDÉ

- les 5 membres suppléants suivants :

Sylvain OXARAN
Marie-Hélène FORÇANS-GAUJACQ
Anne-Marie CANCOUËT
Jean-Claude SAUBION
François MATHIO

Le Président de MACS, Président de droit de la commission indique qu'en application de l'article 22 du code des marchés publics, en cas d'absence ou d'empêchement, il désignera par la suite son suppléant pour présider les travaux de cette instance.

2 - Commission consultative des services publics locaux – Election des membres de la commission

Le Président expose que conformément à l'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants dont MACS fait partie, doivent constituer une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent directement en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission présidée par le Président de la communauté de communes comprend des membres de l'assemblée délibérante désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle et des représentants d'associations locales également nommés par cette instance.

Puis il rappelle que lors de la précédente séance l'assemblée a décidé d'y être représentée par cinq de ses membres, d'en nommer trois pour représenter les associations locales et de faire appel à candidatures pour les deux collègues.

Sont candidats pour le collège des élus les 5 délégués communautaires suivants :

Jean-François DUSSIN
Michèle LABEYRIE
Jean-Luc DELPUECH
Bernard RANDÉ
Alain LAVIELLE

L'assemblée procède ensuite à l'élection à bulletins secrets des membres de cette commission conformément aux dispositions des articles L.1413-1 et L.2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Sont élus à l'unanimité pour représenter l'assemblée dans la commission consultative des services publics locaux de MACS, les 5 délégués communautaires suivants :

Jean-François DUSSIN
Michèle LABEYRIE

Jean-Luc DELPUECH
Bernard RANDÉ
Alain LAVIELLE

Le Président de la communauté est le président de droit de cette instance.
Les trois représentants des associations locales seront désignés lors d'une prochaine séance de l'assemblée communautaire.

3 – Commission d'évaluation des transferts de charges – Fixation du nombre de représentants des communes

Le Président expose que MACS étant une communauté de communes à taxe professionnelle unique, l'évaluation des transferts de charges relève de la responsabilité d'une commission locale créée entre la communauté et les vingt trois communes membres.

Le rôle de cette commission est de quantifier les transferts de compétences réalisées afin de calculer l'attribution de compensation versée aux communes.

Cette commission est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque conseil disposant d'au moins un représentant.

Le Président propose à l'assemblée que chaque commune soit représentée dans cette instance par deux délégués, ce qu'elle fait en adoptant cette proposition à l'unanimité.

A cet effet, un projet de délibération communale type sera transmis aux communes.

4 - Groupe de réflexion sur les fonds de concours – Désignation des membres

Le Président expose que la précédente assemblée communautaire avait décidé de constituer un groupe de réflexion sur la mise en place de fonds de concours communautaires.

Puis, il rappelle que lors de la précédente séance, il a fait appel à candidatures pour reformer ce groupe de réflexion.

Sont candidats les délégués communautaires suivants :

Eric KERROUCHE
Patrick LACLÈDÈRE
Michel PENNE
Jean-Claude DAULOUEDE
Bernard DUBERT
Sylvain OXARAN
Jean-Claude DUIZABO
Jean-François DUSSIN
Francis DUBERTRAND
Arnaud LABORDE
Pierre ÇABALOUÉ
Michèle LABEYRIE
Francis LAPÉBIE
Alain LAVIELLE
Marie-Hélène FORÇANS-GAUJACQ
Pierrette VIGNAUX
Patrick BENOIST

Le Président invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur cette liste ce qu'elle fait en l'adoptant à l'unanimité, le Président de la communauté étant Président de droit de ce groupe de réflexion.

5 - Désignation de l' élu référent de MACS auprès du service des gens du voyage

Sur proposition du Président, Monsieur Alain LAVIELLE est reconduit à l'unanimité par l'assemblée communautaire dans les fonctions de référent de MACS auprès de l'administration pour tout ce qui concerne l'accueil et la gestion des gens du voyage.

6 - Comité des œuvres sociales du personnel de MACS - Désignation de deux représentants des élus auprès du COS

Sur proposition du Président, Messieurs Bernard RANDÉ et Dominique TEILETCHE sont nommés à l'unanimité en qualité de représentants du conseil communautaire auprès du Comité des Oeuvres Sociales du personnel de MACS.

7 - Centre Intercommunal d'Action Sociale de MACS – Fixation du nombre de membres du conseil d'administration et désignation des représentants de l'assemblée communautaire

Le Président expose que l'organisation et le fonctionnement du conseil d'administration d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) sont régis par les articles L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles.

Le CIAS est administré par un conseil d'administration, présidé par le président de la communauté de communes et composé, à parité, de membres élus en son sein par le conseil communautaire au scrutin majoritaire à deux tours et de personnes nommées par le Président du conseil communautaire parmi les personnes *« participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune »*.

La composition du conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de MACS s'établit comme suit :

- le Président de MACS, Président de droit du Conseil d'Administration
- 7 membres issus de l'assemblée communautaire
- 7 membres nommés par le Président

Puis, le Président expose qu'il a reçu les candidatures des 7 délégués communautaires suivants :

- Hubert DOSBA
- Guy FRANÇOIS
- Michèle LABEYRIE
- Alain LARRIEU
- Jérôme PETITJEAN
- Bernard RANDÉ
- Pierrette VIGNAUX

L'assemblée communautaire après avoir préalablement confirmé la composition du conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de MACS procède ensuite au scrutin majoritaire de liste et à bulletins secret à l'élection des 7 représentants de l'assemblée communautaire.

Sont élus à l'unanimité :

- Hubert DOSBA
- Guy FRANÇOIS
- Michèle LABEYRIE

Alain LARRIEU
Jérôme PETITJEAN
Bernard RANDÉ
Pierrette VIGNAUX

B – INSTANCES INTERCOMMUNALES ET DIVERSES

1 – Election des délégués communautaires au SITCOM Côte-Sud des Landes

Le Président expose que conformément aux statuts du SITCOM Côte-Sud des Landes, la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud est représentée dans le comité syndical de cet établissement par autant de délégués titulaires que de communes adhérentes.

Puis il rappelle que lors de la précédente séance, il a fait appel à candidatures pour représenter l'assemblée dans cette instance.

Sont candidats les délégués communautaires suivants :

| | |
|-----------------------|------------------------------|
| Angresse | Marie-Hélène FORÇANS-GAUJACQ |
| Azur | Michel LAUSSU |
| Bénesse-Marenne | Jean-François DUSSIN |
| Capbreton | Stéphanie DUBARRY |
| Capbreton | Patrick LACLÉDÈRE |
| Josse | Xavier DE LA SALLE |
| Labenne | Jean-Luc DELPUECH |
| Magescq | Jean-Claude SAUBION |
| Messanges | Hervé BOUYRIE |
| Moliets-et-Maa | Anne-Marie CANCOUËT |
| Orx | Francis LAPÉBIE |
| Ste-Marie-de-Gosse | Dominique TEILETCHE |
| St-Geours-de-Marenne | Bernard SUHUBIETTE |
| St-Jean-de-Marsacq | François GUILLOT |
| St-Martin-de-Hinx | Alain LAVIELLE |
| St-Vincent-de-Tyrosse | Martine TARRICQ |
| Saubion | Pierre ÇABALOUÉ |
| Saubrigues | Francis DUBERTRAND |
| Saubusse | Serge LAHILLADE |
| Seignosse | Guillaume MOUTRON |
| Soorts-Hossegor | Jean-Pierre BÉNÉTRIX |
| Soustons | Michel DESTENAVE |
| Tosse | Bernard DUBERT |
| Vieux-Boucau | Dany JAMMES |

L'assemblée procède ensuite à l'élection conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales.

Sont élus à l'unanimité en qualité de délégués titulaires pour représenter MACS au sein du Comité Syndical du SITCOM Côte-Sud des Landes les 23 délégués communautaire suivants :

| | |
|-----------------|------------------------------|
| Angresse | Marie-Hélène FORÇANS-GAUJACQ |
| Azur | Michel LAUSSU |
| Bénesse-Marenne | Jean-François DUSSIN |
| Capbreton | Patrick LACLÉDÈRE |
| Josse | Xavier DE LA SALLE |

| | |
|-----------------------|----------------------|
| Labenne | Jean-Luc DELPUECH |
| Magescq | Jean-Claude SAUBION |
| Messanges | Hervé BOUYRIE |
| Moliets-et-Maa | Anne-Marie CANCOUËT |
| Orx | Francis LAPÉBIE |
| Ste-Marie-de-Gosse | Dominique TEILETCHE |
| St-Geours-de-Maremne | Bernard SUHUBIETTE |
| St-Jean-de-Marsacq | François GUILLOT |
| St-Martin-de-Hinx | Alain LAVIELLE |
| St-Vincent-de-Tyrosse | Martine TARRICQ |
| Saubion | Pierre ÇABALOUÉ |
| Saubrigues | Francis DUBERTRAND |
| Saubusse | Serge LAHILLADE |
| Seignosse | Guillaume MOUTRON |
| Soorts-Hossegor | Jean-Pierre BÉNÉTRIX |
| Soustons | Michel DESTENAVE |
| Tosse | Bernard DUBERT |
| Vieux-Boucau | Dany JAMMES |

2 – Election des représentants de MACS au Syndicat Mixte pour l'aménagement et la gestion de la zone d'activités de Saint-Geours-de-Maremne (Parc d'Activités ATLANTISUD)

Le Président expose que conformément à l'article 5 des statuts du Syndicat Mixte pour l'aménagement et la gestion de la zone d'activités économiques de Saint-Geours-de-Maremne (Parc d'Activités Atlantisud), la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud est représentée dans le comité syndical de cet établissement par 9 délégués titulaires et 9 délégués suppléants.

Puis il rappelle que lors de la précédente séance, il a fait appel à candidatures pour représenter la communauté dans cette instance.

Sont candidats en qualité de :

- délégués titulaires les 9 délégués communautaires suivants :
 - Eric KERROUCHE
 - Michèle LABEYRIE
 - Jean-Claude DARZACQ
 - Jean-Luc DELPUECH
 - Jean-Claude SAUBION
 - Arnaud LABORDE
 - Jean-Pierre DUFAU
 - Pierre FROUSTEY
 - Jean-Yves MONTUS

- de délégués suppléants les 9 délégués communautaires suivants :
 - Jean-Claude DAULOUÈDE
 - François GUILLOT
 - Ladislav de HOYOS
 - Philippe SARDELUC
 - Raymond BRETON
 - Francis LAPÉBIE
 - Stéphanie DUBARRY
 - Dany JAMMES
 - Xavier de la SALLE

L'assemblée procède ensuite à l'élection conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales.

Sont élus à l'unanimité pour représenter MACS au sein du comité syndical du Syndicat mixte pour l'Aménagement et la gestion de la zone d'activités économiques de Saint-Geours-de-Maremne (Parc d'Activités Atlantisud), en qualité de :

- délégués titulaires les 9 délégués communautaires suivants :
Eric KERROUCHE
Michèle LABEYRIE
Jean-Claude DARZACQ
Jean-Luc DELPUECH
Jean-Claude SAUBION
Arnaud LABORDE
Jean-Pierre DUFAU
Pierre FROUSTEY
Jean-Yves MONTUS

- de délégués suppléants les 9 délégués communautaires suivants :
Jean-Claude DAULOUÈDE
François GUILLOT
Ladislas de HOYOS
Philippe SARDELUC
Raymond BRETON
Francis LAPÉBIE
Stéphanie DUBARRY
Dany JAMMES
Xavier de la SALLE

3 - Établissement public foncier local « LANDES FONCIER » - Election des 12 délégués titulaires et des 12 délégués suppléants de MACS

Le Président expose que conformément à l'article 7-1 des statuts de l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) « Landes Foncier » que la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud est représentée dans l'assemblée générale de cet établissement par 12 délégués titulaires et 12 délégués suppléants.

Puis il rappelle que lors de la précédente séance, il a fait appel à candidatures pour représenter la communauté dans cette instance.

Sont candidats en qualité de :

- délégués titulaires les 12 délégués communautaires suivants :
Eric KERROUCHE
Martine TARRICQ
Jean Claude DAULOUÈDE
Jean Claude DUIZABO
Guillaume MOUTRON
Jean François DUSSIN
Alain LAVIELLE
Francis DUBERTRAND
Marie-Hélène FORÇANS-GAUJACQ
Bernard RANDÉ
Stéphanie DUBARRY
Dany JAMMES

- délégués suppléants les 12 délégués communautaires suivants

Sylvain OXARAN
Francis LAPÉBIE
Serge LAHILLADE
Anne-Marie CANCOUËT
Hervé BOUYRIE
Hubert DOSBA
Pierre FROUSTEY
Jean-Claude SAUBION
Michèle LABEYRIE
Jean-Yves MONTUS
Michel DESTENAVE
Jean LADUCHE

L'assemblée procède ensuite à l'élection conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales.

Sont élus à l'unanimité pour représenter MACS dans l'assemblée générale de l'Etablissement Public Foncier Landes Foncier en qualité de :

- délégués titulaires les 12 délégués communautaires suivants :

Eric KERROUCHE
Martine TARRICQ
Jean Claude DAULOUÈDE
Jean Claude DUIZABO
Guillaume MOUTRON
Jean François DUSSIN
Alain LAVIELLE
Francis DUBERTRAND
Marie-Hélène FORÇANS-GAUJACQ
Bernard RANDÉ
Stéphanie DUBARRY
Dany JAMMES

- délégués suppléants les 12 délégués communautaires suivants

Sylvain OXARAN
Francis LAPÉBIE
Serge LAHILLADE
Anne-Marie CANCOUËT
Hervé BOUYRIE
Hubert DOSBA
Pierre FROUSTEY
Jean-Claude SAUBION
Michèle LABEYRIE
Jean-Yves MONTUS
Michel DESTENAVE
Jean LADUCHE

4 - Syndicat mixte de Gestion des Milieux Naturels Landais – Election des deux représentants de MACS auprès du Comité Syndical

Le Président expose que conformément aux statuts du syndicat mixte de Gestion des Milieux Naturels Landais, la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud est représentée dans le comité syndical de cet établissement par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Puis il rappelle que lors de la précédente séance, il a fait appel à candidatures pour représenter l'assemblée dans cette instance.

Sont candidats en qualité de :

- délégués titulaires :
Monsieur Jean-Luc DELPUECH
Monsieur Francis LAPÉBIE

- délégués suppléants
Monsieur Dominique TEILETCHE
Monsieur Dany JAMMES

L'assemblée procède ensuite à l'élection conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales.

Sont élus à l'unanimité pour représenter MACS au sein du Comité Syndical du syndicat mixte de Gestion des Milieux Naturels Landais en qualité de :

- délégués titulaires :
Monsieur Jean-Luc DELPUECH
Monsieur Francis LAPÉBIE

- délégués suppléants
Monsieur Dominique TEILETCHE
Monsieur Dany JAMMES

5 - Syndicat mixte de l'ALPI – Election des représentants de MACS

Le Président expose que conformément aux statuts du syndicat mixte de l'ALPI, la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud est représentée dans le comité syndical de cet établissement par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Puis il rappelle que lors de la précédente séance, il a fait appel à candidatures pour représenter l'assemblée dans cette instance.

Sont candidats en qualité de :

- délégué titulaire :
Monsieur Didier DEBLONDE

- délégué suppléant :
Monsieur Eric KERROUCHE

L'assemblée procède ensuite à l'élection conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales.

Sont élus à l'unanimité pour représenter MACS au sein du Comité Syndical du syndicat mixte de l'ALPI en qualité de :

- délégué titulaire :
Monsieur Didier DEBLONDE

- délégué suppléant :
Monsieur Eric KERROUCHE

6 - Pays Adour Landes Océanes – Election représentants de MACS dans les instances du Pays

Le Président rappelle que la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud adhère au Pays Adour Landes Océanes et que lors de la précédente séance, il a fait appel à candidatures pour représenter la communauté dans les instances de cette structure.

Sont candidats :

- pour représenter MACS à l'assemblée générale sur la base d'un délégué par commune, les 23 délégués suivants :

| | |
|-------------------------|--------------------------|
| Angresse : | M-Hélène FORÇANS-GAUJACQ |
| Azur : | Raymond BRETON |
| Bénèsse-Marenne: | J-Christophe DEMANGE |
| Capbreton : | Stéphanie DUBARRY |
| Josse : | Xavier DE LA SALLE |
| Labenne: | Jean-Luc DELPUECH |
| Magesc: | Jacqueline LESBATS |
| Messanges : | Hervé BOUYRIE |
| Moliets-et-Maa: | Anne-Marie CANCOUËT |
| Orx : | Francis LAPÉBIE |
| Ste-Marie-de-Gosse : | Francis BETBEDER |
| St-Geours-de-Marenne : | Bernard SUHUBIETTE |
| St-Jean-de-Marsacq : | Jean-Claude DUIZABO |
| St-Martin-de-Hinx : | Alain LAVIELLE |
| St-Vincent-de-Tyrosse : | Michèle LABEYRIE |
| Saubion : | Pierre ÇABALOUÉ |
| Saubrigues : | Benoît DARETS |
| Saubusse : | Arnaud LABORDE |
| Seignosse : | Ladislas de HOYOS |
| Soorts-Hossegor : | Xavier SOUBESTRE |
| Soustons : | Hubert DOSBA |
| Tosse : | Jean-Claude DAULOUEDE |
| Vieux-Boucau : | Pierre FROUSTEY |
- pour représenter MACS à l'assemblée générale au titre de la représentation démographique, les 5 délégués suivants :

| | |
|-------------------|----------------------|
| Vieux-boucau : | Dany JAMMES |
| Capbreton : | Jean-Pierre DUFAU |
| Capbreton : | Eric KERROUCHE |
| Bénèsse-Marenne : | Jean-François DUSSIN |
| Soustons : | Jean-Yves MONTUS |
- pour représenter MACS au conseil d'administration, les 6 délégués suivants :

| | |
|-------------------|----------------------|
| Josse : | Xavier DE LA SALLE |
| Capbreton : | Jean-Pierre DUFAU |
| Capbreton : | Eric KERROUCHE |
| Soustons : | Jean-Yves MONTUS |
| Messanges : | Hervé BOUYRIE |
| Bénèsse-Marenne : | Jean-François DUSSIN |
- pour représenter MACS dans les ateliers du Pays, les délégués suivants :

| | |
|---------------------------------------|---------------------|
| Logement | Alain LAVIELLE |
| Santé-Prévention | Hubert DOSBA |
| Mobilité, infrastructures, transports | Jean-Claude SAUBION |
| Gestion durable de l'espace | Jean-Luc DELPUECH |

| | |
|---|---|
| Services aux personnes | Bernard RANDÉ |
| Emploi et développement économique | Jean-Claude DARZACQ Xavier de la SALLE |
| Communication-Promotion Culture-Participation | M.H. FORÇANS-GAUJACQ |
| Accès à l'emploi | Jérôme PETITJEAN |
| Tourisme | Pierre FROUSTEY |
| Thermalisme | Arnaud LABORDE |
| Commerce et Artisanat | Fabienne NOVION |
| Industrialisation | Ladislav de HOYOS |

- pour représenter MACS dans les groupes de travail du Pays, les délégués suivants :

| | |
|--|--|
| Infrastructures/NTIC | Eric KERROUCHE |
| Développement Economique/ Emploi/ Formation : | Jean-Claude DARZACQ, Jérôme PETITJEAN, Xavier de la SALLE |
| Aménagement du Territoire/Projet Pays | Jean-Luc DELPUECH, Dany JAMMES, Xavier de la SALLE |
| Logement/Service aux personnes | Jean-François DUSSIN |

L'assemblée procède ensuite conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales aux élections des représentants de MACS dans les instances du Pays Adour Landes Océanes à l'issue desquelles l'ensemble des délégués ci-dessus dénommés sont élus à l'unanimité.

7 - Réseau NATURA 2000 – Election des délégués de MACS

Le Président rappelle à l'assemblée que la communauté de communes adhère au Réseau Natura 2000 et que lors de sa précédente séance, il avait fait appel à candidatures pour représenter la communauté dans les diverses instances de cette structure.

Sont candidats pour représenter MACS dans les composantes communautaires du Réseau Natura 2000 :

| | |
|--|----------------------------------|
| Dune et Forêt : | Pierre FROUSTEY Hervé BOUYRIE |
| Eau, milieux humides et espèces associées, Courant d'Huchet : | Annie CANCOUËT |
| Usages : | |
| 1/ Secteur Nord de MACS : | Michel LAUSSU |
| 2/ Seignosse : | Ladislav de HOYOS |
| 3/ Capbreton-Labenne : | Sylvain OXARAN |

L'assemblée procède ensuite conformément au code général des collectivités territoriales à l'élection des représentants de MACS dans les composantes communautaires du Réseau Natura 2000, à l'issue desquelles les délégués ci-dessus dénommés sont élus à l'unanimité.

8 - Groupement d'intérêt public « LITTORAL AQUITAIN » - Election des représentants de MACS

Le Président expose que la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud est représentée dans le Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Littoral Aquitain » par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Puis il rappelle que lors de la précédente séance, il a fait appel à candidature pour représenter la communauté dans cette instance.

Sont candidats en qualité de :

- délégué titulaire : Monsieur Jean-Yves MONTUS
- délégué suppléant : Monsieur Pierre FROUSTEY

L'assemblée procède ensuite à l'élection conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales.

Sont élus à l'unanimité pour représenter MACS au sein du GIP « Littoral Aquitain » en qualité de :

- délégué titulaire : Monsieur Jean-Yves MONTUS
- délégué suppléant : Monsieur Pierre FROUSTEY

9 – Conservatoire des Landes – Election des deux représentants de MACS

Le Président expose que conformément aux statuts du Syndicat Mixte du Conservatoire des Landes, la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud est représentée dans le comité syndical de cet établissement par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Il rappelle ensuite que lors de la précédente séance, il a fait appel à candidatures pour représenter la communauté dans cette instance :

Sont candidats en qualité de :

- déléguée titulaire : Madame Marie-Hélène FORÇANS-GAUJACQ
- délégué suppléant : Monsieur Jérôme PETITJEAN

L'assemblée procède ensuite à l'élection conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales.

Sont élus à l'unanimité pour représenter MACS au sein du comité syndical du Syndicat Mixte du Conservatoire des Landes en qualité de :

- déléguée titulaire : Madame Marie-Hélène FORÇANS-GAUJACQ
- délégué suppléant : Monsieur Jérôme PETITJEAN

10 – Désignation des représentants de MACS dans les conseils d'administration des collèges

Le Président rappelle que la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud est représentée dans les conseils d'administration des collèges de Saint-Vincent-de-Tyrosse et de Soustons et que lors de la précédente séance il a fait appel à candidature pour renouveler la présence de MACS dans ces deux instances.

Sont candidats pour représenter MACS :

- au conseil d'administration du collège
de Saint-Vincent-de-Tyrosse : Monsieur Jean-Pierre LAHILLADE
- au conseil d'administration du collège
de Soustons : Madame Pierrette VIGNAUX

Le Président invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur ces deux candidatures, ce qu'elle fait en les approuvant à l'unanimité.

11 - Correspondant sécurité routière de MACS auprès de la Préfecture des Landes

Le Président expose que la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud adhère au dispositif d'approche territoriale de Sécurité routière animé par la préfecture des Landes auprès de laquelle il propose de reconduire la mission de Monsieur Alain LAVIELLE en qualité de correspondant de MACS, ce qu'elle fait à l'unanimité.

12 – Désignation des représentants de MACS auprès de l'Association des Communautés de France (ADCF) et de l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales (ADACL)

Le Président expose que la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud adhère à ces deux organismes de conseil auprès desquels il propose de désigner :

- pour l'ADCF : Monsieur le Président
- pour l'ADACL : Monsieur Bernard RANDÉ

L'assemblée les désigne à l'unanimité pour la représenter auprès de ces instances.

6 – QUESTIONS DIVERSES

Le Président rappelle que la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud organisera en 2008 deux concerts dans le cadre de sa manifestation le « Tour des Arènes » :

- le 24 mai se produira dans la salle des bourdaines, le groupe « Les Têtes Raides » pour le prix de 15 825 € TTC.
- le 31 mai se produira dans les arènes de Soustons Tiken Jah Fakoli et son groupe musical pour le prix de 26 370 €.

Le Président invite l'assemblée à se prononcer sur les conventions correspondantes à intervenir avec les représentants de ces artistes, ce qu'elle fait en les adoptant à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h05.

Le secrétaire

Alain LARRIEU

Le Président

Eric KERROUCHE